L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 29 MARS 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUPOUY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 29 MARS.

VENTES A L'HÔTEL DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Sheriff, à la Bourse des Négociants et chez l'auteur, rue Royale. Une portion de terrain, chemin de Chartres, district, à l'angle des rues Peppers et Harmony, avec toutes les bâtisses qui y trouvent. De 3 à 10 1/2 heures, à son bureau rue Jane. No 74, le fonds et l'installation d'une pharmacie.

Par J. Speed—Ebène pour les dames, ivoire d'éléphant, chez madame Sophie, rue du Canal. Aujourd'hui et demain, à 10 heures au plus tôt, 300 douzaines de Nos. 70, rue de Chartres. Rideaux de Comte—Plantes impériales et M. Amiot.

Continuation du Passage de la Bourse et vente de jambons, épices, beurre, porc, graisse, bouteilles, etc.

Continuation de meubles, couteaux et fourchettes, table, et cuiller.

Par J. Montgomery, aux vastes écuries 212 et 214, rue Carondelet, beau cheval de selle et de harnais, voitures, dressais, etc. Et à la même vente de Beaudinet, rue du Champ, au passage général de meubles.

Par Sheriff, à l'hôtel P. M., les Vieux Bassins, rue Hospitalière, en parfait état.

Par Lejeune Jr., au No. 48 de la rue Gravier, continuation de la grande vente de meubles.

Par Adams, aux écuries de P. Elmer, rue Chartres, beaux de selle et charrettes, mulets, bugs, etc.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres, bandoulières, habillements.

Par Lewis & Co, au bar selle d'encan, 62 et 64, rue de la Bourse, marchandises sèches de toute espèce, étrangères et américaines.

ATTENTION!

Propriété assurée de valeur, à l'encan public. Nous appelons attention du public au bel encan qui aura lieu, aujourd'hui, à 4 heures des Négociants et des Assureurs, vente par le sheriff du district, d'une propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, située à l'angle des rues Carondelet et Marais, quatrième District.—Pour détails, voir aux affiches.

ATTENTION!

Propriété assurée de valeur, à l'encan public. Nous appelons attention du public au bel encan qui aura lieu, aujourd'hui, à 4 heures des Négociants et des Assureurs, vente par le sheriff du district, d'une propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, située à l'angle des rues Carondelet et Marais, quatrième District.—Pour détails, voir aux affiches.

Chaussures et Bottes à Percan.—MM. Hoffman, Marks & Co, vendront aujourd'hui mardi, 29 courant, à deux heures après midi, dans leur magasin de la rue de Chartres No 36, 300 caisses de souliers et bottes, de 250 lots d'habillements. Le tout sans doute sera réservé sur demande. Nous attirons l'attention du commerce de la ville et des campagnes. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Mardi.

ORLEANS.—Les Bibelots du Diable.

FRANÇAIS.—Camille.

CHARTES.—Undine.

VARIÉTÉS.—Easy Lynne.

MECHANICS CITY MUSEUM.—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

L'acquittement du prince Pierre Bonaparte.

La tragédie d'Auteuil vient d'avoir son dénouement. Le prince Pierre Bonaparte accusé de meurtre sur la personne de Victor Noir et de tentative de meurtre sur celle de Fonvielle, a été acquitté devant la Haute Cour de justice siégeant à Bourges. Le verdict dû au jury composé de trente-cinq citoyens tirés au sort parmi les citoyens des départements de la France où le conseil général avait été élu et qui est impossible de trouver une opinion plausible contre la composition du tribunal, la formation du jury. La justice a pu sous régnier. Malgré son titre de prince et sa qualité de membre de la famille de l'Empereur, Pierre Bonaparte a été jugé comme un simple citoyen. Le malheureux jeune homme qui s'était vu frappé de plusieurs coups de feu. Dans de pareilles circonstances le jury a pensé que le prince était légitimement dans le cas de légitime défense ou qu'il était pleinement excusable. Nous ne pouvons qu'applaudir au verdict qui a été rendu.

Pendant le procès, lorsque Noir a eu frappé le prince, il a dû reculer d'un ou deux pas et Fonvielle, en présence d'une lutte, a dû prendre une attitude agressive et tirer son revolver de sa poche. Alors placé en face de ces deux hommes, le prince a tiré son revolver et a fait un coup qui aurait frappé au visage. Comme il l'a dit à l'audience, il n'est pas un homme de cœur qui n'en eût fait autant à sa place. Si M. Fonvielle n'est pas été paralysé, comme il l'a été, par la peur, nul doute que le prince n'eût reçu de lui un ou plusieurs coups de feu. Dans de pareilles circonstances le jury a pensé que le prince était légitimement dans le cas de légitime défense ou qu'il était pleinement excusable. Nous ne pouvons qu'applaudir au verdict qui a été rendu.

Autant que nous pouvons en juger par la plaidoyerie assez nul et sans nouveauté de Vervoort, la position prise par le procureur général a été collée. Il a écarté toutes les témoignages fournis par les parties civiles pour établir que le prince avait frappé Noir en l'avant et en sécurité. Il a très probablement admis, au contraire, la version du prince, qui dit n'avoir tiré qu'après avoir été frappé lui-même. Mais, en France, la magistrature chargée de la poursuite des crimes, n'admet qu'il y ait légitime défense que quand l'existence de celui qui a tiré était menacée. Nul ne doit se faire justice, et l'homme qui reçoit un soufflet ou un coup de poing n'est pas excusable par cela seul, de tirer celui qui l'a frappé. Le ministère public ne se croit jamais autorisé à abandonner l'accusation sur une pareille excuse; c'est au jury seul qu'il appartient de peser les circonstances dans lesquelles un homicide a été commis et de trancher, s'il y a lieu, l'auteur de cet homicide.

Le procureur-général a admis qu'il y avait des circonstances atténuantes en faveur du prince et il n'a pas cru pouvoir aller au-delà; il est resté dans les limites de son rôle comme sénateur public. Les jurés ont été plus loin et ils ont acquitté l'accusé. Leur verdict sera généralement approuvé par tous les esprits impartiaux qui ont suivi dans ses détails toute cette affaire d'Auteuil.

Le fait que le prince a été frappé par Noir ne peut faire l'objet d'un doute. On sait quelles circonstances a-t-il été frappé? Chez lui, dans sa maison, dans son salon, alors que s'adressant à recevoir un cartel de Rochefort, il vient de lui en être apporté un de la part de Taschel Grousset qu'il ne connaît pas et avec un message absurde, et quand les porteurs de ce cartel sont Pinl, Victor Noir, une espèce d'hercule connu déjà pour avoir servi le gardecorps de Rochefort, lorsque celui-ci est allé frapper l'imprimeur Rochette dans son établissement, et l'autre, Ulric de Fonvielle, qui est armé d'une canne à épée et d'un revolver.

Evidemment, lorsque Noir a eu frappé le prince, il a dû reculer d'un ou deux pas et Fonvielle, en présence d'une lutte, a dû prendre une attitude agressive et tirer son revolver de sa poche. Alors placé en face de ces deux hommes, le prince a tiré son revolver et a fait un coup qui aurait frappé au visage. Comme il l'a dit à l'audience, il n'est pas un homme de cœur qui n'en eût fait autant à sa place. Si M. Fonvielle n'était pas été paralysé, comme il l'a été, par la peur, nul doute que le prince n'eût reçu de lui un ou plusieurs coups de feu. Dans de pareilles circonstances le jury a pensé que le prince était légitimement dans le cas de légitime défense ou qu'il était pleinement excusable. Nous ne pouvons qu'applaudir au verdict qui a été rendu.

Dans la loi française, quiconque est tué par un acte tombant sous le coup de la loi criminelle, peut se porter partie civile devant le tribunal ou la cour qui connaît de l'affaire, participer à la poursuite pour faire condamner l'accusé et, quoiqu'il ait été condamné ou acquitté au point de vue criminel, le faire condamner, si le fait est constant, à des dommages et intérêts. Dans l'affaire d'Auteuil, le prince ne saurait avoir tué Victor Noir; son acquittement laisse donc entière la question des dommages et intérêts. Ce n'est plus le jury, mais la cour qui est seule juge de cette question. La cour dès décider en se basant sur les principes de droit et sur les faits tels qu'ils lui paraissent établis par les témoignages déjà entendus. Il est possible que la cour rejette complètement la demande en se fondant sur ce que Noir a été agresseur, seule il est possible aussi qu'elle décide que l'agression n'excuse pas le prince de toute responsabilité envers la famille.

Au point de l'affaire, Louis Noir avait déjà qu'il demandait seulement un franc de dommages et intérêts pour le principe; depuis, la famille Noir s'est ravisée et elle porte la demande à cent mille francs. L'exploitation du corps de Victor Noir, au profit de rue politique aussi échoué, on en cherche une l'exploitation financière. Nous ne nous trouverons probablement dans les différentes Faurit de la cour sur ce dé-[illegible]

Nous donnons sous toutes réserves les dépêches suivantes :

Rome, 25 mars.—Aujourd'hui au Concile l'évêque Strossmayer a fait la motion que le concours de tous les évêques fut nécessaire pour la définition de tout nouvel article de foi. La motion a causé une agitation extraordinaire et a provoqué une violente opposition. On rapporte que l'évêque a été insulté, reçu de la tribune et menacé.

Paris, 25 mars, minuit.—La *Gazette de Cologne* publie aujourd'hui la nouvelle suivante: le Cardinal Antonelli, dans sa dépêche au ministre des affaires étrangères de France, rejette la proposition de cette puissance d'envoyer un ministre plénipotentiaire assister aux séances du Concile; en conséquence si la gauche dans la Chambre française demande le retrait des troupes de Rome le ministère déclarera qu'il est prêt à se conformer au désir de la Chambre.

Les garibaldiens s'attendent au retrait des troupes françaises et organisent une expédition contre Rome.

—Encore une victime de l'imprudence dans le maniement des armes à feu. Samedi dernier un jeune homme de couleur nommé Aylieb, élevé sur l'habitation P. A. St-Martin, et travaillant sur l'habitation Bradford Johnson, allait chercher le second canon d'un fusil double et soufflait dans ce canon pour déboucher la lumière, sans avoir prise la précaution de désarmer le premier canon. Le coup lui est parti dans la bouche et l'a tué instantanément. Aylieb était âgé de 25 ans.—*Mechanicsville.*

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à pointe torsée de WILCOX & GIBBS, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la dignité de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.

☞ C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 120 de la rue du Canal.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—*Bénéfice de M. Michot.*

La représentation d'hier a tenu toutes ses promesses et au-delà. Jamais on n'avait vu, par ce temps de Carême, la salle de l'Opéra si belle, si animée, si brillante. L'élite de la société créolo était venue apporter au bénéficiaire, par sa présence, un témoignage éclatant d'estime et de sympathie.

A son entrée en scène, M. Michot a été accueilli avec un véritable enthousiasme. Il a été chaleureusement applaudi dans le courant de la soirée et rappelé après chaque tableau.

Mlle Dupuy, qui joue le rôle de Juliette d'une façon remarquable, a partagé le succès de M. Michot.

L'œuvre, d'ailleurs, a été parfaitement exécutée, et tous les artistes, les chœurs et l'orchestre ont fait vaillamment leur devoir, et contribué au succès de la soirée.

Aujourd'hui, mardi, les *Bibelots du Diable*, dont le succès grandit à chaque représentation.

Après demain jeudi, *Rigoletto*, opéra en quatre actes de Verdi, avec MM. Michot, Domestine, Depassio, Mlles Arnal et Zeiss.

CALCASIEU SULPHUR AND MINING COMPANY OF LOUISIANA.—Sous ce titre il vient de se former une compagnie importante dont nous publions la Charte dans une autre colonne. Cette Compagnie s'est rendue acquéreur d'un bail de 99 ans avec le droit d'exploiter, pendant ce délai, la riche mine de soufre découverte dans la paroisse Calcasieu, et tous autres produits minéraux. Le capital est porté au chiffre de $750,000; on verra dans la Charte, comment il se compose. La première Direction de la Compagnie se compose de: MM. Paul Fourchy, S. H. Kennedy, W. B. Koontz, Amilcar Fortier, Carl Kohn, Alexandre Bonneval, Henry Peychaud, Truxton Lowell, E. H. Simmons.

PIANOS ET ORGUES.—MM. Zorn & Bremer, rue du Camp, No 98, viennent de recevoir un beau lot de pianos et d'orgues les meilleures fabriques du Nord et d'Europe. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de cette maison.

☞ Aucun habitant ne devrait retourner chez lui sans quelques flacons du précieux remède pour le rhume, préparé dans cette ville par R. Lapiace, au moyen de navets indigènes. On le trouve chez les principaux pharmaciens.

INSTRUMENTS ARATOIRES.—L'attention des planteurs est appelée sur l'annonce de M. J. West, que des Magasins Nos. 119, 121, 123 et 125, Bas Tchoupitoulas, vient de recevoir un lot considérable de toutes sortes d'instruments aratoires et de machines à l'usage des habitants pour l'exploitation du sol.

RÉSIDENCE ET MEUBLES.—Agréable résidence d'été à louer, et ameublement de maison et ustensiles de cuisine à vendre pour cause de départ, au coin des rues Esplanade et Claiborne, Quatrième District, avec jardin ayant une façade de 100 sur la rue Esplanade. Les chars des deux Compagnies passent devant la porte. Les personnes qui veulent tenir maison dans une partie saine et agréable de la ville ne pour ont jamais trouver une meilleure occasion. Pour plus amples renseignements s'adresser au No 1 Esplanade, de 10 à 12 heures du soir, pendant 3 jours; ou à C. E. Girardey, marchand, rue de la Bourse, entre les rues Canal et Bienville.

HARNAIS DE PLANTATION ET PESITS.—On se trouvant trouver des harnais selles, mulets de chasse et articles en quincaillerie et coutellerie, se rappeler que les mêmes articles annoncés aujourd'hui par la maison S. B. Churchill & Bro, rue Tchoupitoulas No. 81 entre les rues Poydras et Lafayette.

HUILE DE FOIE DE MORUE.—MM. Frederickson & Harte, rue du Canal No. 139, ont à vendre un article fort difficile à trouver sur le marché de la Nouvelle-Orléans et très rare en tous pays, c'est de l'huile de foie de morue norvégienne pure. On sait que cet article est presque souverain pour les maladies de poitrine. Voyez l'annonce.

☞ Achetez vos chemises chez LION & PINSARD, 151 rue du Canal. Elles sont de la fabrique française, des maisons Charvet et Hayem.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre Wilcox & Gibbs" ma famille est celle de Wilcox & Gibbs."

☞ $55.—La machine à coudre de Grover & Baker qui coûte que $85, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

FRANCE.

NOUVELLES PAR LE CABLE.

La Haute Cour de Justice.

Tours, 24 mars.—On a entendu, aujourd'hui, des témoins de la défense qui ont déposé sur le caractère de feu les antécédents de Victor Noir et de Fonvielle et qui ont attesté le bon caractère de l'accusé. D'autres témoins ont déposé de la bonne conduite du prince comme officier.

Pendant qu'un des avocats des parties civiles interrogeait un des témoins, il s'est servi d'une expression offensante pour le prince, qui l'a vivement interrompu et a dénoncé l'avocat et son parti comme une faction.

Fonvielle terriblement excité, s'est levé et a appelé le prince un assassin. Ces deux assassinats ont jeté une confusion dans la Cour. Fonvielle a été entraîné par deux gendarmes hors de la salle. Le procureur-général a déclaré qu'il fit part. La Cour a renvoyé l'examen de l'incident à la fin de l'audience.

M. Floquet, l'un des avocats des parties civiles, a prononcé sa plaidoirie. Il a passé en revue la vie de Noir, celle de Fonvielle et celle du prince Bonaparte, il a fait ressortir les différences qui existaient dans leurs caractères: il s'est appesanti sur la réputation faite au prince d'être un homme violent: il a assuré qu'il pouvait pour avoir tué quatre hommes, et il a raconté qu'il avait été renvoyé de l'armée par Louis-Napoléon pour avoir quitté le service sans permission.

A ce moment, le prince très excité s'est écrié qu'il y avait un complot pour aggraver sa position. Il a été sévèrement réprimandé par la Cour pour avoir interrompu l'avocat.

A la fin de la plaidoirie, Fonvielle a été ramené de la Cour l'accusant à dix jours de prison pour mépris de Cour.

Tours, 25 mars.—Dans la séance de cet matin, M. Lacaze a terminé sa plaidoirie, et maître Laurier a pris la parole aussi dans l'intérêt des parties civiles. Sa plaidoirie a dérogé toute l'audience. Il a comparé Victor Noir au prince Bonaparte et a traité ce dernier en termes très sévères.

Par moments, l'accusé ne pouvait se contenir et il a interrompu l'avocat en lui répondant avec colère. La Cour a insisté pour que Laurier partît de l'accusé en termes modérés. Maître Laurier a applaudi à cette observation de la Cour et a témoigné par son attitude de dispositions favorables au prisonnier. Il a terminant sa plaidoirie, Laurier a fait quelques allusions politiques qui ont été reçues par des marques de désapprobation par l'auditoire.

Les avocats de la défense parleront demain.

LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Nous donnons sous toutes réserves les dépêches suivantes:

Rome, 25 mars.—Aujourd'hui au Concile l'évêque Strossmayer a fait la motion que le concours de tous les évêques fut nécessaire pour la définition de tout nouvel article de foi. La motion a causé une agitation extraordinaire et a provoqué une violente opposition. On rapporte que l'évêque a été insulté, reçu de la tribune et menacé.

Paris, 25 mars, minuit.—La *Gazette de Cologne* publie aujourd'hui la nouvelle suivante: le Cardinal Antonelli, dans sa dépêche au ministre des affaires étrangères de France, rejette la proposition de cette puissance d'envoyer un ministre plénipotentiaire assister aux séances du Concile; en conséquence si la gauche dans la Chambre française demande le retrait des troupes de Rome le ministère déclarera qu'il est prêt à se conformer au désir de la Chambre.

Les garibaldiens s'attendent au retrait des troupes françaises et organisent une expédition contre Rome.

—Encore une victime de l'imprudence dans le maniement des armes à feu. Samedi dernier un jeune homme de couleur nommé Aylieb, élevé sur l'habitation P. A. St-Martin, et travaillant sur l'habitation Bradford Johnson, allait chercher le second canon d'un fusil double et soufflait dans ce canon pour déboucher la lumière, sans avoir prise la précaution de désarmer le premier canon. Le coup lui est parti dans la bouche et l'a tué instantanément. Aylieb était âgé de 25 ans.—*Mechanicsville.*

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à pointe torsée de WILCOX & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la dignité de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.

☞ C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 120 de la rue du Canal.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

Affaires de la Caroline du Nord.

Les conservateurs contre le gouverneur Holden.

Démenti donné à ses dénonciations.

Acquittement du prince Bonaparte.

Exploration de l'Isthme de Darien.

Influence vénéneuse du mancenillier.

Nouvelles Européennes.

Londres, 28.—Le *Post* conseille d'extrêmes mesures à l'égard de l'Irlande.

L'acquittement du prince Napoléon donne lieu à beaucoup de commentaires.

Liverpool, 28 mars.—Tous les navires en partance ont ordre de prendre la ligne bleue afin d'éviter les bancs de sable des parages arrivages représentent comme fort nombreuses.

Lisbonne, 28 mars.—La malle de Rio de Janeiro rapporte que les troupes brésiliennes se portent rapidement à la poursuite de Lopez.

Paris, 28 mars—Au Sénat aujourd'hui, M. Rouher a lu un projet de sénatus consulte rédigé suivant la récente lettre de l'Empereur. Dorénavant le pouvoir Législatif sera divisé entre l'Empereur, le Sénat et le Corps Législatif.

Nouvelles de Washington.

Washington, 28.—Dans l'affaire de Bigelow contre de Forest pour obtenir possession de terres vendues sous l'acte de confiscation, action a été intentée par les héritiers des anciens propriétaires. L'affaire vient de la Virginie sur une demande de transférer des cours d'Etat aux cours Fédérales.

Peter J. Ralph a été nommé aujourd'hui inspecteur de steamers pour le 8me district.

Le sénateur Schurz a parlé aujourd'hui contre le traité de San Domingo. On votera demain, mais la perspective pour le traité n'est pas favorable.

Le Revenu a touché aujourd'hui $750,000.

La Cour Suprême décide que la loi de 1863 regarde seulement le personnel, non le réel, mais sur les mérites de cette affaire elle diffère de la nouvelle confiscation affecte le titre seulement durant la vie du propriétaire et qu'à sa mort le titre précédent qu'il était tout comme s'il n'y avait pas eu de vente par confiscation.

La Cour Suprême a décidé dans une affaire du Kentucky, que les Etats peuvent taxer les actions dans les banques nationales comme effets distincts du capital des banques et que la taxe levée par les Etats sur les actions peuvent être collectés sur les banques par un jugement. Le président juge Chase n'a pas partagé cet avis.

Dans une affaire de la Louisiane, la Cour a décidé que la Législature peut, par un acte, aliéner la propriété des mineurs.

SÉNAT.—La mémoire des nègres de la Caroline du Sud demande une allocation pour le collège de Willoughby de l'Ohio.

Des résolutions de la Législature de la Caroline du Sud sympathisant avec les Cubains sont présentées.

Le sénateur Revels présente un bill accordant le droit de passage à la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Nord-Est.

Séance exécutive aujourd'hui sur le traité San Domingo mais pas de vote.

CHAMBRE.—Les bills suivants sont introduits: pour améliorer la port à l'embouchure de la rivière du Cape Fear; autre pour empêcher la collection de droits fédéraux sur les voyageurs dans les Etats; par M. McKenie un bill incorporant la compagnie du chemin de fer transcontinental; un bill accordant des terres à l'Etat de l'Alabama pour la construction du chemin de fer de Selma et du golfe.

La Chambre a refusé d'appuyer le bill taxant l'intérêt sur les obligations fédérales ainsi que une résolution pour le bible dans les écoles publiques. Il y aura une séance ce soir pour les discours.

Washington, 28.—Le colonel Baker rapporte officiellement au général Sheridan, que les faits concernant la guerre sur les Indiens Piegans ont été malheureusement calcités par des gens qui ne connaissent pas les résultats vrais et il dit que des femmes et des enfants ont été très accidentellement. Tout ce que les officiers désirent c'est une complète enquête sur les événements de la campagne.

Les membres du conseil exécutif du bureau national du commerce ont dit au Président que l'objet de leur visite était de présenter leurs vues sur les objets suivants: les ports d'entrée de l'intérieur—la révision du département du commerce—le bill du service civil et les intérêts de la marine américaine.

Le président a répondu simplement qu'il appréciait l'importance de ces sujets lors des discours d'être pris en considération.

On a reçu les témoignages donnés devant une cour navale qui a fait enquête sur la défaite de l'Oneida et du Monongahela. Plusieurs copies ont été envoyées par le ministre Delong pour les parents des personnes qui ont péri. La cour dans sa décision dit: "Nous reconnaissons que le capt. Eyre était dans une position très difficile et douteuse, et qu'il avait à se décider promptement; mais nous regrettons l'avoir à exprimer l'opinion qu'il a agi hâtivement et imprudemment au lieu d'attendre et de tâcher de porter secours à l'Oneida, sans avoir raison de croire que son propre navire fût dans une situation périlleuse. Cette conduite constitue, à nos yeux, une violation de la 32e section du 3e chapitre de..... etc., et en conséquence nous croyons devoir suspendre le certificat du capt. Eyre.

Nouvelles Diverses.

Springfield, 28 mars.—La papeterie de Hanington a été détruite par le feu aujourd'hui. Perte $200,000.

Raleigh, 28 mars.—L'assemblée générale est ajournée *sine die* aujourd'hui. Les membres conservateurs dénoncent, dans une adresse au peuple, la demande de troupes faite par le gouverneur à l'occasion d'une insurrection qui aurait éclaté dans le comté Alamance.

L'adresse dit: "Le premier magistrat de l'Etat, le chef du radicalisme, a jugé à propos de déclarer un de nos comtés en état d'insurrection et d'inviter le Congrès à ordonner que la Législature peut, par un acte, aliéner la propriété des mineurs.

SÉNAT.—La mémoire des nègres de la Caroline du Sud demande une allocation pour le collège de Willoughby de l'Ohio.

Des résolutions de la Législature de la Caroline du Sud sympathisant avec les Cubains sont présentées.

Le sénateur Revels présente un bill accordant le droit de passage à la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Nord-Est.

Séance exécutive aujourd'hui sur le traité San Domingo mais pas de vote.

CHAMBRE.—Les bills suivants sont introduits: pour améliorer le port à l'embouchure de la rivière du Cape Fear; autre pour empêcher la collection de droits fédéraux sur les voyageurs dans les Etats; par M. McKenie un bill incorporant la compagnie du chemin de fer transcontinental; un bill accordant des terres à l'Etat de l'Alabama pour la construction du chemin de fer de Selma et du golfe.

La Chambre a refusé d'appuyer le bill taxant l'intérêt sur les obligations fédérales ainsi que une résolution pour le bible dans les écoles publiques. Il y aura une séance ce soir pour les discours.

Washington, 28.—Le colonel Baker rapporte officiellement au général Sheridan, que les faits concernant la guerre sur les Indiens Piegans ont été malheureusement calcités par des gens qui ne connaissent pas les résultats vrais et il dit que des femmes et des enfants ont été très accidentellement. Tout ce que les officiers désirent c'est une complète enquête sur les événements de la campagne.

Les membres du conseil exécutif du bureau national du commerce ont dit au Président que l'objet de leur visite était de présenter leurs vues sur les objets suivants: les ports d'entrée de l'intérieur—la révision du département du commerce—le bill du service civil et les intérêts de la marine américaine.

Le président a répondu simplement qu'il appréciait l'importance de ces sujets lors des discours d'être pris en considération.

On a reçu les témoignages donnés devant une cour navale qui a fait enquête sur la défaite de l'Oneida et du Monongahela. Plusieurs copies ont été envoyées par le ministre Delong pour les parents des personnes qui ont péri. La cour dans sa décision dit: "Nous reconnaissons que le capt. Eyre était dans une position très difficile et douteuse, et qu'il avait à se décider promptement; mais nous regrettons l'avoir à exprimer l'opinion qu'il a agi hâtivement et imprudemment au lieu d'attendre et de tâcher de porter secours à l'Oneida, sans avoir raison de croire que son propre navire fût dans une situation périlleuse. Cette conduite constitue, à nos yeux, une violation de la 32e section du 3e chapitre de..... etc., et en conséquence nous croyons devoir suspendre le certificat du capt. Eyre.

Nouvelles Diverses.

Springfield, 28 mars.—La papeterie de Hanington a été détruite par le feu aujourd'hui. Perte $200,000.

Raleigh, 28 mars.—L'assemblée générale est ajournée *sine die* aujourd'hui. Les membres conservateurs dénoncent, dans une adresse au peuple, la demande de troupes faite par le gouverneur à l'occasion d'une insurrection qui aurait éclaté dans le comté Alamance.

L'adresse dit: "Le premier magistrat de l'Etat, le chef du radicalisme, a jugé à propos de déclarer un de nos comtés en état d'insurrection et d'inviter le Congrès à ordonner que la Législature peut, par un acte, aliéner la propriété des mineurs.

Cette